



VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM n°10/02

SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 26 février, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 18 H sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

Étaient présents : Thierry BONGIORNO, Henriette SOURNIN, Jean-Pierre GARCIA, Viviane GASTAUD, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Philippe RODRIGUEZ, Michel MEGNY, Josette MILLET, Daniel ROGER, Antonina SCIORTINO, Daniel GIORDANO, Patricia TREVAL, Marie-Christine GUIOT, Céline MARTIN, Christine TESSON

Absents excusés : Olga MARGARIA, procuration à monsieur le maire ; Yves ORENGO ; Alain LERDA

Absents : Valérie DIEVAL, Serge BONNET, Magda CICERO, Clément QUARANTA, Aurélien FAVENTIN, Jean-Luc ENEG, André LEÏD

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GARCIA

Date de convocation : 17/2/2020

Nombre de membres en exercice : 27

OBJET : budget primitif 2020 du service de l'eau

Monsieur le maire expose le budget primitif 2020 du service de l'eau selon la présentation brève et synthétique qui est annexée à la présente délibération et sera incluse dans le document budgétaire et publiée sur le site communal.

Il rappelle aussi les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 janvier 2020. Il indique aux conseillers que ces orientations sont reprises pour la plupart dans le budget primitif 2020.

Ce budget s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	252 926.39 €	252 926.39 €
EXPLOITATION	218 512.18 €	218 512.18 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif 2020 du service de l'eau tel qu'il vient d'être présenté
- De prendre note de la présentation brève et synthétique qui est annexée au budget
- De voter ce budget au niveau du chapitre pour les deux sections.

Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire
Thierry BONGIORNO

